

Bourse de Montréal Inc. – Ajout de nouveaux articles à la Règle Quinze (Section 15971 – 15995, Contrats à terme mini sur l'indice composé S&P/TSX (SCF)), modifications aux articles 6801, 6802, 6803, 6804, 6807, 6808 et 6812 de la Règle Six et à l'article 15001 de la Règle Quinze, modifications aux Procédures relatives à l'exécution d'applications et à l'exécution d'opérations pré-arrangées, aux Procédures applicables à l'exécution et à la déclaration d'opérations d'échanges physiques pour contrats, d'échanges d'instruments dérivés hors bourse pour contrats et de substitutions d'instruments dérivés hors bourse par des contrats à terme, aux Procédures applicables aux prix de règlement quotidien des contrats à termes et des options sur contrats à terme, et aux Procédures applicables à l'annulation des transactions

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet de modifications aux articles 6801, 6802, 6803, 6804, 6807, 6808 et 6812 de la Règle Six et à l'article 15001 de la Règle Quinze, aux Procédures relatives à l'exécution d'applications et à l'exécution d'opérations pré-arrangées, aux Procédures applicables à l'exécution et à la déclaration d'opérations d'échanges physiques pour contrats, d'échanges d'instruments dérivés hors bourse pour contrats et de substitutions d'instruments dérivés hors bourse par des contrats à terme, aux Procédures applicables aux prix de règlement quotidien des contrats à termes et des options sur contrats à terme, et aux Procédures applicables à l'annulation des transactions de même que l'ajout de nouveaux articles à la Règle Quinze (Section 15971 – 15995, Contrats à terme mini sur l'indice composé S&P/TSX (SCF)), déposés par Bourse de Montréal Inc. Ces modifications et ajouts visent à permettre le lancement d'un nouvel instrument dérivé sur l'indice composé S&P/TSX, intitulé «Contrat à terme mini sur l'indice composé S&P/TSX».

(Les textes ont été publiés dans la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2008-12-19, Vol. 5, n° 50).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 19 janvier 2009, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514.864.6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Hélène Francoeur
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0337, poste 4327
Numéro sans frais : 1.877.525.0337, poste 4327
Télécopieur : 514.873.7455
Courrier électronique : helene.francoeur@lautorite.qc.ca